



PANNEAUX ÉLECTRONIQUES D'INFORMATION DE LA VILLE DE CRÉPY-EN-VALOIS

MODE D'EMPLOI

Les panneaux électroniques d'information de la Ville de Crépy-en-Valois sont **réservés à la promotion des manifestations locales et de l'actualité municipale**. La publicité à but commercial et les annonces privées en sont exclues.

Les panneaux électroniques d'information sont à la **disposition des associations crépynoises et de la Mairie de Crépy-en-Valois** pour relayer les manifestations clés ouvertes au public du milieu associatif, les actualités de la Municipalité et des services municipaux. Les assemblées générales et les reprises des cours des associations ne seront pas relayées.

Le texte ne doit pas dépasser la **limite de 160 caractères (espaces compris)**.

Pour communiquer sur les panneaux électroniques d'information de la Ville de Crépy-en-Valois, **il suffit d'envoyer un courrier électronique** à l'adresse contact@crepyenvalois.fr à la Mairie de Crépy-en-Valois en y indiquant les informations suivantes :

Indiquer les informations pratiques en **MAJUSCULES** dans l'ordre suivant :

1. date et heure de l'évènement,
2. titre de l'évènement,
3. lieu de l'évènement,
4. tarif (ou gratuit),
5. coordonnées (téléphone, courrier électronique, site internet...).

La diffusion des messages sur les panneaux électroniques est soumise à l'approbation de la Mairie de Crépy-en-Valois, sous réserve de disponibilité.

N'attendez pas le dernier moment ! Afin d'assurer la bonne diffusion de votre message, merci d'envoyer votre texte dans un **délai maximum de 15 jours avant l'évènement**.